AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -9-12-71 245806

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN n° 135 de DECEMBRE 1971

7 Décembre 1971 / n° 28

EVOLUTION DES PARASITES DES ARBRES FRUITIERS EN 1971

Conditions générales du climat en 1971

La première décade du mois de janvier est très froide, avec des minima inférieurs à - 20° causant dans quelques vergers de pommiers des éclatements d'écorce graves, en particulier sur des sujets taillés de bonne heure.

Le mois de février est doux pour la saison; nous ne relèverons à REIMS que trois jours pendant lesquels la moyenne journalière est inférieure à 0°. La pluviométrie est déficitaire.

Mars, chute brutale des températures dans les 10 premiers jours du mois, qui sera froid pour la saison; le déficit pluviométrique est persistant en toutes régions.

Le mois d'avril est caractérisé par des températures nettement en hausse. Les maxima sont supérieurs à 20° durant plusieurs jours ; la pluviométrie reste très déficitaire.

Mai est parmi les plus chauds mois depuis les vingt dernières années. Très belles journées durant toute la première quinzaine. La moyenne mensuelle est supérieure de 2° à la normale. D'importantes précipitations ont lieu entre le 15 et le 18 accompagnées de chute de grêle, grave pour certains vergers de pommes et de cerises.

En juin, les températures restent inférieures à celles de mai. Il fait froid pour la saison; les pluies sont réparties tout le mois en quantité suffisante.

Juillet est très chaud durant la première quinzaine, l'insolation est forte, provoquant des brûlures légères sur pomme dans presque tous les vergers. La pluviométrie est légèrement déficitaire malgré des précipitations parfois importantes : 29 mm pour la seule journée du 27 juillet.

Août : temps chaud et ensoleillé, orageux durant la période du 18 au 26. Les températures sont légèrement supérieures à la normale et les précipitations sont faibles.

En septembre les pluies sont à peine égales à la moitié de la normale. On observe des gelées matinales les 16 et 17 suivies d'un relèvement important des températures à la fin du mois. Les brumes sont nombreuses.

Octobre est sec et chaud mais avec des gelées le 6, le 16, le 28. Les brouillards sont nombreux.

En novembre les températures sont nettement en baisse. On note 5 périodes de gelées et des pluies importantes le 20 et 21 accompagnées de neige.

Tavelure du pommier

Les premières projections d'ascospores sont relevées le 5 avril à l'aide du capteur de spores Wuittenez, mais à cette date aucun risque n'existe pour les pommiers qui sont à un stade non réceptif. Il en est tout autrement les 23, 25 et 26 avril où les pluies survenant après une longue période de sécheresse provoquent les premières contaminations malgré des températures moyennes relativement basses, mais avec des hygrométries supérieures à 85 % pendant plus de 48 heures. Cette contamination est confirmée par l'exposition de jeunes pommiers en pot placés sur des feuilles contaminées et retirés après cette période de risque. Les taches foliaires sont nettement visibles sur ces arbres, le 10 mai.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

/...

P 371

Les pluies du 14 au 18 mai sont à l'origine de projections et de contaminations primaires importantes; en effet si les périodes humides sont courtes, les températures moyennes journalières sont supérieures à 16°. Autres périodes favorables aux contaminations : 21, 22, 23, 24, 28 mai suivies de sorties de taches foliaires entre le 2 et 6 juin.

Des contaminations primaires (par ascospores) et des contaminations secondaires (par spores des taches foliaires) se poursuivent en juin les 9, 10, 14, 19, 26, 27, 28.

A la fin juin les risques de contaminations primaires n'existent plus; seule la présence de taches foliaires pouvait présenter un danger d'extension de la maladie en été.

Dates des avis émis par la Station : Avril : 7 - 15 - 20 - 26 ; Mai : 3 - 12 - 18 - 25; Juin : 2 - 9 - 18 - 28 ; Juillet : 6 - 21. A partir du 28 juin il appartenait aux arboriculteurs de juger de l'opportunité des traitements en fonction de l'état sanitaire de leur verger.

Oïdium du pommier : Aucune observation particulière n'est à faire sur ce champignon.

Anthonome du pommier : Aucun dégât n'est à signaler dans les vergers normalement protégés.

Chenilles diverses : Nos observations ont porté sur plusieurs espèces.

Cheimatobie : Chenille arpenteuse verdâtre, hiverne sous la forme d'oeufs. Les éclosions se sont produites du 9 au 24 avril. Nos avis du 14 au 26 avril préconisaient un traitement contre ce ravageur.

Bombyx neustrien : Ponte en anneaux autour des brindilles. Chenilles voraces, éclosions du 18 avril au 3 mai.

Lynantria dispar : Aucun dégât n'est plus observé dans les vergers habituellement protégés, mais d'importantes défeuillaisons ont eu lieu sur différentes essences, ou sur des arbres fruitiers en jardins particuliers. Eclosion des oeufs du 26 avril au 12 juin.

L'hyponomeute du pommier : Les chenilles de cette espèce défeuillent localement et fortement les arbres de plein vent depuis plusieurs années. Nous avons rencontré en 1971 quelques colonies dans plusieurs vergers sans grave conséquence. La présence de l'hyponomeute dans ces vergers s'expliquerait par une reprise d'activité tardive des jeunes chenilles hivernantes, ce qui leur permettrait d'échapper aux traitements insecticides de printemps visant d'autres espèces. Reprise d'activité du 15 avril au 6 mai.

Bombyx Cul brun : Espèce plus particulièrement active en jardin d'amateurs. De très gros dégâts au feuillage d'arbres fruitiers sont constatés dans la Marne depuis plusieurs années. Les chenilles hivernent dans des bourses, leur destruction en hiver est l'opération la plus logique. La voracité de ces chenilles est telle qu'elles se satisfont de toutes les variétés fruitières. Reprise d'activité le 9 avril. Eclosion des pontes d'été le 10 août.

Capua réticulana ou Tordeuse de la pelure : Cette tordeuse, présente dans un seul verger de notre région, peut causer de graves dégâts sur fruit durant le mois de septembre. L'attention des arboriculteurs est donc attirée sur ce ravageur qui semble s'étendre dans tous les vergers limitrophes des Ardennes. La lutte contre Capua est difficile, en effet les chenilles s'abritent le plus souvent entre les feuilles collées l'une sur l'autre ou repliées bord à bord; il est alors difficile de les atteindre lors des traitements, elles sont de plus résistantes à plusieurs insecticides.

Pucerons - Pucerons verts du pommier : Cette espèce hiverne à l'état d'oeuf. Les éclosions ont été cette année très rapides; du 6 au 13 avril, facilitées par des températures nettement en hausse durant cette période.

Pucerons cendrés du pommier : Cette espèce a été particulièrement virulente en 1971. Ses dégâts sont plus graves que ceux du puceron vert. En effet le puceron cendré déforme totalement les feuilles et les jeunes pousses ; des bouquets entiers de fruits restent de petite taille.

/...

Araignées rouges - Panonychus ulmi :

Les éclosions ont eu lieu du 16 avril au 10 mai et d'une manière massive du 20 au 24 avril (pointe de chaleur pendant 4 jours successifs). Dans la lutte contre panonychus, il est très important de connaître le début mais surtout la fin des éclosions. Cette dernière date permettant de situer le mieux possible le renouvellement du traitement. Nous n'avons enregistré dans un essai de traitement effectué à l'aide d'huile jaune au stade C (pointe verte visible) sur ponte d'hiver qu'une efficacité de 76 %, ce qui est nettement insuffisant. En règle générale un traitement acaricide spécifique doit être renouvelé 20 à 30 jours après la première intervention en particulier sur les variétés Belle de Boskoop, James Grieves, Richared, Cox's orange, Reine des Reinettes.

Dates de nos avis : 3 - 18 mai; 18 juin rappel de surveillance pour certains vergers

Carpocapse des pommes :

L'étude du premier vol de carpocapse se fait comme chaque année grâce aux chenilles récoltées en bandes pièges conservées en nature.

Les tous premiers papillons sont capturés le 19 mai. Ce n'est qu'à partir du 24 mai que les captures sont quotidiennes. Des sorties importantes sont notées du 4 au 9 juin. D'autres pointes d'émergences sont à signaler les13 - 14 - 24 - 28 juin; les 4 et 7 juillet. Au delà du 15 juillet, nous n'observons plus de sorties.

Les périodes les plus favorables aux pontes sont : 11 - 12 - 13 - 21 - 22 - 23 juin; 1 au 3 - 6 au 10 - 15 juillet ; 7 au 16 août (2ème génération).

L'examen de bandes pièges relevées régulièrement nous permet de situer la formation des chrysalides qui donneront les papillons du second vol.

C'est la période du 16 au 29 juillet qui a été la plus favorable pour la formation des nymphes. Au delà de cette date nous n'avons jamais retrouvé de Chrysalides dans nos bandes pièges.

Chute de feuilles sur Golden :

D'importantes chutes de feuilles sur Golden ont été remarquées dans la quasi totalité des vergers durant la dernière semaine de juillet. Le phénomène nous a paru plus important sur sujets greffés sur EM VII. L'étude climatique du mois de juillet montre des températures moyennes élevées du 5 au 13, suivies d'une chute des minima journaliers du 14 au 22 juillet (4°). Constatons aussi que la pluviométrie est nulle du 1er au 24 juillet.

Monilia sp : Cette maladie a évolué sans trop de gravité sur cerisier acide, en particulier sur Griotte du Nord. Sur pommier la variété Nouvelle Europe s'est montrée sensible au champignon. Ce sont les pluies du 23 - 24 et 26 mai qui sont à l'origine des premières contaminations.

Anthracnose du cerisier :

On observe dans le tourteronnais une manifestation brutale de la maladie sur Griotte du Nord à partir du 23 août après les pluies abondantes et brutales du 27 juillet et du 4 au 7 août. Le 10 septembre des arbres étaient totalement défeuillés par l'anthracnose. Nous rappelons que cette maladie est grave et qu'il est nécessaire pour conserver le plus longtemps possible le feuillage des cerisiers, de prévoir 2 à 3 traitements après la récolte des cerises.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

H. de MEIRLEIRE

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire CHAMPAGNE,

J. DELATTRE

P372

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT

L'ABONNEMENT

AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES POUR L'ANNEE 1972

L'abonnement commence à partir du 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Actuellement, l'abonnement au service du BULLETIN de la STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "CHAMPAGNE" doit être réglé par virement ou versement au compte de chèques postaux désigné ci-après, à l'exclusion de tout autre mode de réglement (les chèques bancaires notamment ne peuvent être utilisés).

Régisseur de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture
de la Marne

Cité Tirlet - CHALONS-sur-MARNE
nº 2800.67 W - Châlons-sur-Marne

Les tarifs sont les suivants :

- Abonnement ordinaire (Bulletin technique et PHYTOMA) ....25 F
- Abonnement collectif :
  1) à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) ....25 F + 10 F par série supplémentaire de bulletins
  2) à plusieurs adresses (un bulletin technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses aux choix : 25 F + 20 F par adresse supplémentaire
  3) à plusieurs Stations d'Avertissements (un bulletin technique de chaque Station et un seul exemplaire de PHYTOMA) 25 F + 20 F par Station supplémentaire

Nota : sur le talon du virement réservé au destinataire, prière de mentionner très lisiblement :

Les noms et prénom de l'abonné
l'adresse, lieu-dit ou quartier
le nom de la commune et le bureau de poste qui la dessert
le département ou numéro codique de ce département
Faute de l'un de ces renseignements, nos bulletins risquent de ne pas parvenir régulièrement à leur destinataire.

EDITION DE LA STATION CHAMPAGNE : Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne.

Ne pas omettre de mentionner au talon du virement la mention "AVERTISSEMENTS AGRICOLES" afin que le Régisseur de Recettes de la D.D.A. puisse effectuer l'enregistrement du réglement au Service des Abonnements au Bulletin de la Station d'Avertissements Agricoles.